

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS359

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 45, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 31 décembre 2016, un rapport portant sur la lutte contre les méningites à méningocoques et, dans le cadre de la prise en charge par l'assurance maladie du coût des vaccins pratiqués par les centres publics de vaccination habilités, sur la promotion par les agences régionales de santé de la vaccination dans les tranches d'âge comprises entre l'entrée en maternelle et la fin des études.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les méningites à méningocoques tuent aujourd'hui plusieurs dizaines d'enfants chaque année, et en laissent un aussi grand nombre avec des séquelles importantes. Des vaccins existent. Il convient d'encourager la vaccination, notamment dans les populations à risque. En attendant les conclusions du rapport Hurel, et au titre de la prévention, la politique de vaccination doit être réaffirmée, pour toutes les pathologies pour lesquelles un vaccin existe.